

A l'heure actuelle, nous avons demandé à certains Indiens de trouver des collaborateurs en vue de la construction de maisons et d'approuver le travail qui se fait présentement dans certaines réserves. A notre avis, si nous voulons établir ces gens comme nous l'espérons, ils devront commencer à prendre des décisions eux-mêmes. Ils devront pouvoir nous dire ce qu'ils désirent et ce qu'ils sont prêts à fournir en main-d'œuvre et en argent.

Je remercie le député de Skeena d'avoir abordé la question de la chasse. On nous a signalé certains cas dernièrement intéressant la préservation de la faune du Canada. Comme ministre chargé des Affaires indiennes, j'envisage la question d'un double point de vue: d'une part, de sages Indiens cherchent à faire reconnaître par la loi des Blancs un aspect fort sensé, d'autre part, je dois veiller à la préservation de la faune du Canada. A l'heure actuelle, comme certains cas ont rendu la situation ambiguë, quitte à la tirer au clair en dernière analyse, nous avons institué un comité pour étudier intégralement ces questions. Il présentera ses recommandations prochainement, car il a presque épuisé la question; il a tenu 10 ou 12 réunions.

Il serait très injuste de votre part de me demander ce qu'on fera. Beaucoup de gens, au Canada, ont l'impression—je m'aventure probablement, ici, sur un terrain glissant—que les droits de chasse traditionnels garantis aux Indiens doivent être maintenus. Par ailleurs, nous devons inciter le plus possible les Indiens à respecter les méthodes de conservation à l'intérieur du pays. Bien des Indiens, je crois, pourraient prouver par leur conduite qu'ils ont été, jusqu'ici, du nombre des Canadiens qui ont le mieux respecté la nature. Nous nous acheminons peut-être vers une situation où nous n'aurons pas besoin, les années prochaines, de retirer tel ou tel droit qui a été accordé et de consacrer en même temps une attention particulière à la préservation de la faune du pays. C'est, du moins, ce que j'espère, et il y a des signes que de nombreux groupes du pays partagent aujourd'hui le même sentiment.

Je suis d'accord avec les députés qui ont parlé de l'importance primordiale du logement. Je partage l'avis du député de Skeena en ce qui concerne la valeur de l'individu. Je veux ajouter quelques mots au sujet des traités n^{os} 8 et 11. Comme le député le sait,

ces traités constituaient, en 1960, le sujet d'étude d'un comité. Je dirai seulement que cette question est de nouveau à l'étude. D'après la connaissance que j'ai du territoire, je suis porté à croire que l'établissement de nouvelles réserves, dans cette région, ne servirait probablement pas les intérêts bien compris des Indiens. Nous ne nous occupons que des ressources qui seraient libérées lorsque les terres seront allénées aux fins des réserves. Il me semble que la meilleure façon de nous acquitter de nos responsabilités envers les Indiens, surtout à l'heure actuelle et dans cette région, ce serait de faire autre chose que de réserver simplement parce que les ressources sont souterraines, au lieu de se trouver à la surface du sol, comme c'est le cas dans les provinces. Toutefois, nous reviendrons sur ce sujet, car nous allons terminer notre étude.

Je tiens à remercier les députés d'avoir soulevé au comité la question de visiter les réserves indiennes. Un des aspects regrettables de la vie parlementaire, c'est que bon nombre de députés sont forcés de parler de choses dont ils ignorent presque tout. Il serait, à mon sens, avantageux à l'extrême que les députés aillent voir ces choses dont ils se proposent de parler. Même si les frais devaient être considérables, il me semble que les deniers publics ne sauraient être mieux placés pour le peuple canadien qu'en permettant à un aussi grand nombre possible de membres du comité de voir les réserves indiennes, de parler aux chefs indiens, de voir comment ceux-ci réagissent à ce qu'ils croient être les intentions du gouvernement canadien à leur endroit. Je n'ai aucune responsabilité à cet égard. Le comité est son propre maître. Je crois savoir qu'une résolution a été préparée, qu'on approuvera lundi j'espère, tendant à permettre à un certain nombre de sous-comités du comité des affaires indiennes de visiter dans diverses régions du pays un certain nombre de réserves et de discuter avec les chefs indiens.

J'avertis certains membres du comité qu'ils reviendront scandalisés des réserves indiennes. Je m'étonnerais fort qu'un député ne se lève pas dans un coin de la Chambre pour nous dire qu'il ignorait que pareil état de choses existait au Canada. Or, dans les Territoires du Nord-Ouest, dont j'ai la responsabilité, le même problème se pose. Il nous incombe, à mon avis, de tâcher de régler nos problèmes